

Conseil d'administration du 14 mars 2024
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 39
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de voix : 42
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 1

DELIBERATION n° 2024-07
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FEVRIER 2024**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 29 février 2024, s'est tenu le 14 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2024-03-00040 du 12 mars 2024 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le projet de compte-rendu de la séance du 8 février 2024 mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

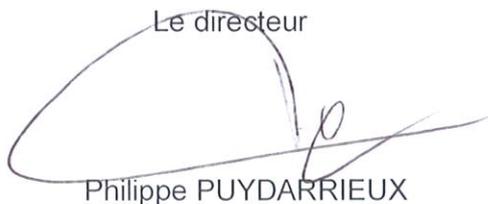
Après un vote à 41 voix favorables, le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 8 février 2024.
Le compte-rendu approuvé est annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc-en-Barrois, le 14 mars 2024.

Le directeur



Philippe PUYDARRIEUX

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT

Réunion du Conseil d'administration du 8 Février 2024

Compte-rendu

Participants : voir liste en annexe

Le président Nicolas SCHMIT ouvre ce Conseil d'administration majoritairement dématérialisé. Il souhaite la bienvenue à Monsieur Éric MAROCHINI, nouvellement nommé Sous-préfet de Langres et salue la présence en visio de Monsieur Sébastien LANOYE, Sous-préfet de Montbard.

Nicolas SCHMIT a le regret de faire part à l'assemblée du décès de Monsieur Laurent Grandsimon, qui fut président du CA du Parc national des Pyrénées de 2015 à 2022 et Président de la conférence des présidents de Parcs nationaux. Nicolas SCHMIT a eu le plaisir de le connaître dans ses fonctions de président du Comité de la *marque Esprit parc national*. Il salue son travail et son investissement et tient à présenter au nom du CA ses sincères condoléances à son épouse et à ses proches.

Le président rappelle ensuite les dates des prochaines réunions plénières du Conseil d'administration pour l'année 2024 : les jeudis 14 mars, 4 juillet et 7 novembre.

Il précise que Stéphane WOYNAROSKI, absent excusé, a donné pouvoir au président pour les votes. Benoît BERNY souhaite ajouter en question diverse la très récente décision de la Cour administrative d'appel de Lyon sur une affaire liée à l'éolien.

Il était prévu d'évoquer ce point au cours de la séance des points d'actualité.

Point 1 : Approbation du compte-rendu du CA du 16 novembre 2023

Le président demande si des remarques sont à signaler au sujet de ce compte-rendu.

Denise JACQUINOT intervient au sujet du paragraphe relatif aux ENR, où il est écrit qu'en matière d'ENR, le périmètre du Parc national doit être considéré comme une zone défavorable. Elle estime que cette injonction va au-delà de la position prise par délibération du CA.

Philippe PUYDARRIEUX rappelle que le CA avait dans sa délibération 2021-031 adopté une position générale mais que tous les projets ENR font l'objet d'une instruction dossier par dossier.

Nicolas SCHMIT propose que le compte rendu soit modifié en nuancé par le conditionnel : le périmètre du Parc national **devrait** (et non doit) être considéré comme une zone défavorable.

Denise JACQUINOT revient ensuite sur la demande qu'elle avait exprimée en séance le 16/11/2024 que le rapport présenté sur les ENR soit communiqué aux membres du CA.

Le directeur répond qu'il s'agit d'un document élaboré en interne et que, compte tenu de la sensibilité du sujet, il est nécessaire de travailler sur ce rapport avant d'envisager sa diffusion.

Le Sous-préfet de Montbard déclare qu'il lui semble important sur ce sujet de signaler que le Préfet de Côte-d'Or a l'intention de réunir prochainement les acteurs concernés dans le but de conduire une réflexion collective et d'élaborer une doctrine globale sur le sujet des ENR dans le département.

Jean-Claude VOLOT s'interroge sur l'objet de cette réunion puisqu'une position a déjà été adoptée par le CA du Parc national et redoute que cette réunion soit organisée dans l'attente de concessions, lesquelles ne sont pas envisageables.

Le Sous-préfet de Montbard précise que la volonté du Préfet n'est pas de contrer la position du Parc national mais de faire le point clairement avec les interlocuteurs ad hoc sur ce qui est prévu à la charte en la matière.

Le président, arguant que sur le sujet fera indéfiniment débat, propose de passer au vote de la délibération 2024-01 pour adopter le compte-rendu du Conseil d'administration du 16 novembre 2023.

Vote de la délibération 2024-01

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 31

Le compte-rendu du CA du 29/06/2023 est adopté avec 31 voix sur 34.

Point 2 : Points d'actualité

Guide du Routard Parc national de forêts

Le directeur explique qu'un travail est engagé avec les éditions Hachette en vue de la publication d'un Guide du Routard consacré au Parc national de forêts.

L'ouvrage est en cours de relecture. La livraison est prévue pour le 22 mars 2024, le lancement presse programmé le 28 mars pour une mise en vente au 4 avril prochain.

Arrêt du 4 février 2024 de la Cour administrative d'appel de Lyon

Suite à un recours engagé par un promoteur de parc éolien, la Cour administrative d'appel (CAA) de Lyon s'est prononcée. En application de l'article L.331-4 du code de l'environnement, la CAA a considéré que **la nécessité d'un avis conforme du parc s'imposait**. La décision stipule que le projet, situé sur 2 communes de l'aire optimale d'adhésion, est de nature à **affecter de façon notable le cœur du parc national compte tenu de la présence en son sein de la cigogne noire**, espèce protégée en danger, rendue vulnérable notamment à des risques de collision et de fragmentation de son habitat et à la perte de zones de gagnage.

La Cour a également estimé que **le caractère défavorable de l'avis était justifié au regard des prescriptions de l'article L.331-1 du code de l'environnement** et des impératifs de préservation du cœur du parc, posés par sa charte, qui incluent la conservation des espèces patrimoniales, parmi lesquelles figure la **cigogne noire**, ainsi que la **protection de sa qualité paysagère**.

La Cour a donc jugé **qu'en application de l'article R.181-34 du code de l'environnement, le préfet était tenu de suivre l'avis rendu par le Parc national des forêts** et de rejeter la demande d'autorisation de la société PE du Moulin.

Le directeur précise qu'il s'agit de la première décision de justice de ce type et qu'elle est de nature à faire jurisprudence. A l'instar du Parc national dans son avis, la CAA appuie sa décision sur une analyse juridique du dossier et des faits. C'est une décision importante qui confirme l'analyse du Parc national. Un recours devant le Conseil d'État est bien entendu possible, qui pourrait casser cet arrêt ou au contraire le confirmer.

Jean-Claude VOLOT demande si l'établissement a fait appel à un avocat sur cette affaire.

Le directeur répond par la négative. Le Parc national est bien intervenu en appui aux services de l'Etat pour la préparation des mémoires en défense. Le dossier a été suivi en interne avec l'appui du secrétaire général adjoint, juriste de formation.

Jean-Claude VOLOT demande si une jurisprudence existe en la matière au niveau des autres parcs nationaux.

Nicolas SCHMIT mentionne l'exemple d'un projet éolien off-shore. L'avis défavorable du Parc national de Port-Cros et celui du Parc national des Calanques n'avaient pas été suivis. Un recours déposé par une association naturaliste a conduit le juge administratif à casser la décision préfectorale.

Projet de création d'une filière « truffe »

En lien avec les associations trufficoles de Bourgogne, de Côte-d'Or et de Haute-Marne, une visite d'Arnaud MONTEBOURG a eu lieu le 23 janvier 2024 autour du projet de création d'une filière « truffe » sur le territoire. Cette rencontre a permis d'évoquer le retour d'expérience d'Arnaud MONTEBOURG sur le relancement de la filière « amande » dans le Sud de la France et le parallèle qui pouvait être fait avec le projet d'une filière « truffe ».

Les enjeux sont multiples autour de la création de plantations truffières : continuités écologiques, agroforesterie, services écosystémiques.

La truffe est un produit à forte valeur ajoutée et notre territoire pourrait devenir un territoire pilote.

Jean-Claude VOLOT revient sur la production aujourd'hui existante sur le territoire, qui est une production familiale, personnelle, pas même artisanale. Il s'agit avec ce projet de passer à un stade



supérieur qui viendrait répondre à la demande du marché agroalimentaire (demande potentielle de 40 tonnes).

Les parcelles pour les plantations truffières doivent être d'environ 8 à 10 hectares ; il faudra mobiliser les agriculteurs sur ce projet. Une plantation truffière ne produit qu'au bout d'un certain nombre d'années, aussi des mesures de loyers agricoles versés avant la première production devront être réfléchies.

Le directeur informe qu'une table ronde autour de ce projet de filière « truffe » sera programmée à la prochaine Conférence des Maires en avril. C'est un projet qui, par sa portée écologique et économique répond pleinement aux missions du Parc national.

Philippe FREQUELIN voit dans ce projet de filière une piste pour les agriculteurs qui doivent faire face aux évolutions climatiques et diversifier leurs activités. Le milieu argilo-calcaire superficiel est propice au développement de plantations truffières.

Nicolas SCHMIT souligne quand-même le problème de l'eau qui pourra se poser avec cette filière « truffe ».

Marc POULOT confirme l'importance de l'eau mais soutient l'intérêt de développer une filière de production à haute valeur ajoutée qui viendra renforcer la compétitivité du territoire.

Il s'engage à ce que les Chambres d'agriculture soient présentes pour accompagner ce projet ; elles seront partenaires pour entreprendre les démarches auprès des agriculteurs qui seront prêts à se lancer.

Olivier TOSTAIN pose la question de la compatibilité des plantations trufficoles avec des animaux en pâturage.

Jean-Claude VOLOT explique qu'une plantation truffière est moins dense qu'une forêt, mais plus qu'un verger.

Philippe PUYDARRIEUX précise que l'analyse technique du projet est à élaborer, ainsi que le modèle d'affaires de la filière.

Programmes LEADER

Le directeur explicite l'articulation qui va pouvoir être faite entre les programmes LEADER des GAL du territoire et le Parc national de forêts.

Quatre groupes d'action locale sont concernés pour la programmation LEADER 2024-2027 : Pays de Chaumont, Pays de Langres, Pays Seine-et-Tille en Bourgogne et Pays Châtillonnais, pour un montant total de **5 563 929 €**

Le positionnement du Parc national de forêts est d'appuyer les GAL dans la mise en œuvre des projets, en apportant la compétence des équipes, notamment sur l'axe « Promouvoir l'ambition et la qualité des projets ».

Jean-Claude VOLOT souligne que les programmes LEADER sont très orientés vers les mutations en cours : naturelles, sociales, ...

Il insiste sur la similitude entre les orientations des programmes LEADER et celles du Parc national ; tout est réuni pour que les choses fonctionnent.

Philippe PUYDARRIEUX rappelle la représentation de l'établissement dans le Comité de programmation LEADER du Pays de Langres avec Jean-Claude VOLOT pour le CA et Claire COLLIAT pour le CESC.

Benoît BERNY alerte sur le fait que la Région Bourgogne Franche-Comté bloque les co-financements sur les projets financés (jusqu'à 80 %) par les fonds européens LEADER.

Coopération internationale

Le directeur revient sur la visite d'une délégation chinoise du Sanjiangyuan National Park le 15 décembre 2023 au siège du Parc national de forêts à Arc-en-Barrois. Le Sanjiangyuan National Park est un territoire sans commune mesure avec le nôtre : situé à 4000 mètres d'altitude, il compte 12 millions d'habitants, et sa superficie est de 60 fois celle de notre Parc national. Néanmoins, des problématiques similaires aux nôtres, en particulier autour de l'eau (têtes de bassins versants) avaient été repérées et ont donné lieu à cette visite de représentants chinois.

Philippe PUYDARRIEUX a participé les 15-16-17 janvier 2024 à la cérémonie de clôture du projet Valpar-CH à Berne en Suisse. Ces journées visaient à valoriser les résultats d'un travail académique de recherche mené par les universités de Genève, Lausanne, Zurich et Berne portant sur la mesure des valeurs ajoutées écologiques, économiques et sociales d'une infrastructure écologique d'aires



protégées.

Point 3 : Organigramme 2024 du Parc national de forêts

Le président explique que l'arrivée prévue de 10 nouveaux agents en 2024 a conduit à la révision de l'organigramme.

Le directeur rappelle l'augmentation des moyens accordés au Parc national de forêts avec un plafond d'emplois qui passe de 30 à 40 ETP et une dotation annuelle augmentée de 20 %.

La révision de l'organigramme a été pensée dans l'idée d'améliorer le maillage du Parc national sur le territoire et d'ouvrir en priorité des postes non finançables sur projet.

L'implantation du Parc national sur le département de la Côte-d'Or va être renforcée, avec 3 nouveaux sites en Côte-d'Or : Grancey-le-Château, Châtillon-sur-Seine et Aignay-le-Duc.

Au niveau du service Gestion et Protection, quatre postes de gardes-moniteurs vont être créés : 3 seront basés sur les nouveaux sites de Côte-d'Or ; le 4^{ème} viendra en renfort sur Arc-Châteauvillain et la Réserve intégrale.

Avec 7 gardes-moniteurs au total, les secteurs de compétence de chacun vont être réduits, ce qui permettra de renforcer la présence, l'action de ces agents de terrain et le dialogue avec les élus.

Toujours au sein du service Gestion et Protection, un poste de responsable du CERF (Centre d'étude et de recherche sur la forêt) est créé, qui aura pour missions le pilotage du centre et l'intégration progressive de la FIE.

Le service Économie et Transition écologique intègre 2 nouveaux postes :

- Un médiateur "Élevage et Grands prédateurs" dont le rôle sera de poursuivre le dialogue engagé entre le Parc national et le monde de l'élevage et d'anticiper l'éventuel retour des grands prédateurs.
- Un chargé de mission "Écomobilités" dont le travail portera sur les grandes infrastructures de sentiers pédestres, équestres,

Service Connaissance et Patrimoines

Un recrutement va permettre de dédoubler le poste de responsable Connaissance et Patrimoines. La création d'un poste de chef de projet scientifique visera à animer la mise en œuvre la stratégie scientifique adoptée lors du dernier CA 2023. Le chef de projet scientifique sera directement rattaché à la direction et travaillera de manière transverse avec les services. Les fonctions du responsable du service Connaissance et Patrimoines se recentreront sur l'animation de l'équipe.

Le service Connaissance et Patrimoine se dote également d'un poste de chargé de mission Eau et milieu aquatique, qui faisait défaut jusque-là pour le suivi de ces sujets.

Enfin un assistant logistique viendra appuyer le Secrétariat général dans ses différentes missions.

Le directeur conclut cette présentation en indiquant que cet organigramme a déjà été présenté et approuvé en CSA (Comité social d'administration) instance de dialogue social de l'établissement le 30 janvier 2024. L'approbation en CA va permettre de lancer les processus de recrutement.

Jean-Claude VOLOT exprime sa satisfaction devant cet organigramme renforcé.

Myriam LEGAY demande des précisions sur les postes apparaissant en rose sur l'organigramme présenté à l'écran. Elle souhaite aussi avoir des éclairages sur l'articulation prévue avec l'effectif mutualisé de l'ONF et OFB.

Philippe PUYDARRIEUX explique d'abord que les postes « en rose » correspondent aux postes financés hors-plafond, par exemple sur des financements FEDER.

Quant à l'articulation des postes, il rappelle que les 12 ETPT* mutualisés pour l'ONF et 4 ETPT pour l'OFB ciblent des missions bien spécifiques. L'encadrement fonctionnel de ces ETPT est assuré par les services de l'EPPN, mais l'encadrement hiérarchique des agents reste du ressort de l'ONF ou l'OFB.

Le président propose de passer au vote de l'organigramme présenté.

Vote de la délibération 2024-04

Contre : 0

* (Équivalents temps pleins travaillés) Parc national de forêts

*Abstention : 0
L'organigramme est adopté à l'unanimité*

Point 4 : Budget rectificatif 1 (BR1) de l'année 2024

Le président passe la parole à Krystel CORSAGNI, secrétaire générale, pour présenter ce BR1.

Krystel CORSAGNI revient sur la nécessité de notifier les emplois au budget pour pouvoir recruter les nouveaux agents. Ce 1er budget rectificatif intègre l'augmentation des emplois et de la dotation ; il permet également d'intégrer les restes à payer au 31/12/2023.

La masse salariale augmente de 670 K€ pour atteindre 3 173 000 €

Le plafond d'emplois est ajusté à la hausse pour les emplois sous-plafond, mais à la baisse pour les emplois hors-plafond car le poste de chargé de mission "Écomobilités", prévu initialement sur financement extérieur, passe sous plafond avec une création de poste.

Les recettes globalisées augmentent de 677 K€, les recettes fléchées restant elles inchangées.

En termes de dépenses, l'enveloppe "Fonctionnement" voit une augmentation de 117 000 € en autorisations d'engagement, qui correspond aux dépenses afférentes à un dossier ADEME, pour des actions en lien avec le biomimétisme. Les crédits de paiement cumulent ces actions biomimétisme et les restes à payer 2023.

En "Intervention", l'enveloppe des autorisations d'engagement reste inchangée ; les crédits de paiement diminuent du fait qu'il y a eu plus de subventions que prévu réglées sur l'année 2023.

En "Investissement", la hausse du nombre d'agents induit achat de matériel, véhicules, mobilier. Les crédits de paiement englobent donc ces achats supplémentaires et les restes à payer.

Par rapport au budget initial, le solde est toujours déficitaire, mais la trésorerie, estimée à 50 jours de fonctionnement au 31/12/2024, est rassurante.

La dotation du ministère contribue pour 70 % au paiement de la masse salariale (contre 60 % en 2023).

La journée d'activité est évaluée dans ce BR 1 à 15 800 €, sa progression constante étant signe de la montée en puissance de l'établissement.

Krystel CORSAGNI se propose de répondre aux questions éventuelles et s'enquière du souhait du Contrôleur budgétaire régional d'intervenir sur ce BR1. Aucune demande semble n'être exprimée.

Denise JACQUINOT revient sur la localisation des nouveaux agents recrutés.

Philippe PUYDARRIEUX rappelle les sites de Grancey-le-Château, Châtillon-sur-Seine, Aignay-le-Duc, et insiste sur la vigilance nécessaire pour ne pas avoir de situations de travail isolé.

Nicolas SCHMIT propose de passer au vote du BR1.

Vote de la délibération 2024-02

Contre : 0

Abstention : 0

Le BR1 2024 est adopté à l'unanimité

Point 5 : Approbation du plan de financement pour la candidature FEDER Grand Est du projet « Centre d'études et de ressources sur la forêt »

Le président explique qu'il s'agit d'un dossier FEDER déposé auprès de la région Grand Est, qui sera soumis au vote après présentation par le directeur.

Philippe PUYDARRIEUX replace ce projet dans la volonté de l'établissement de créer un espace dédié à la recherche et la formation pour travailler sur la biodiversité forestière face aux changements globaux.

Le travail du Centre d'étude et de recherche sur la forêt (CERF) s'orientera autour de 2 axes : la production de connaissances (volet recherche) et le transfert de connaissances vers tous publics (volet formation).

Axe 1 : production de connaissances



- Valoriser la richesse des traitements sylvicoles du territoire et étudier leurs effets sur la **biodiversité forestière** au regard des changements globaux,
- Améliorer les connaissances sur les **dynamiques forestières en libre évolution**,
- Enrichir les connaissances sur la **sylviculture mélangée à couvert continu**,
- Etudier le **microclimat forestier** et son influence sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

Axe 2 : transfert de connaissances vers tous publics

- Valoriser les dynamiques implantées sur le territoire dans le cadre de la **FIE**
- Organiser des **formations pour tous publics** : professionnels, particuliers, scolaires, élus...
- Maintenir et développer des **outils innovants** : marteloscope, travailloscope, parcours techniques en forêts, sentier pédagogique, projet mille feuilles...

Le CERF sera un outil intégré au sein du Parc national de forêts, qui travaillera sur la futaie irrégulière et la libre évolution. Le CERF poursuivra le travail de la FIE et intégrera progressivement les personnels FIE quand ils arriveront au terme de leurs contrats AgroParisTech.

Le CERF sera intégré au pôle Gestion et Protection du Parc national ; le recrutement d'un responsable du CERF est prévu dans les créations de postes. Le travail du CERF sera mené en lien avec le Conseil scientifique, avec l'Observatoire sylvicole à mettre en place, et avec le Comité d'orientation stratégique de la FIE ; des liens seront maintenus avec le SIGFRA.

Jean-Claude VOLOT insiste sur le rôle important de l'ONF dans ce projet.

Philippe PUYDARRIEUX confirme que les acteurs de la FIE restent partie prenante du dispositif CERF.

Jean-Claude VOLOT tient également à mentionner la participation du département de la Haute-Marne dans le financement de travaux d'extension sur le bâtiment.

Le directeur termine la présentation en expliquant la répartition des moyens humains et le portage financier des postes :

- 100 % Parc national pour le responsable du CERF (1 ETP)
- 100 % sur projet FEDER/Région Grand Est pour le-la chargé-e de mission FIE
- 50 % sur projet FEDER/Région Grand Est / 50 % sur projet OFB pour le-la chargé-e de mission "Science participative et animation"
- 100 % sur projet de recherche pour le-la chargé-e de mission "Recherche et expérimentation".

Il précise que le transfert des personnels FIE a été étudié en toute sérénité avec la directrice de l'AgroParisTech.

Le président soumet au vote du CA ce plan de financement pour la candidature FEDER Grand Est du projet « Centre d'étude et de recherche sur la forêt »

Vote de la délibération 2024-03

Contre : 0

Abstention : 0

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour est éclusé et la question posée par M. Benoît BERNY en début de séance a été traitée. Nicolas SCHMIT demande si d'autres questions veulent être posées.

Michel MONOT s'interroge sur la tenue des CA en présentiel.

Le président rappelle que ce CA a été convoqué en séance extraordinaire pour des questions de budget qui ne pouvaient attendre et organisé en mode dématérialisé. La prochaine réunion de CA se tiendra bien en présentiel le 14 mars 2024.

Bruno SCHNEIDER informe qu'il a récemment participé au Comité grands prédateurs à Dijon et qu'il a réagi lorsque certains syndicats ont déclaré que la charte du Parc national défendait la réintroduction du loup. Il précise qu'un représentant du Parc national de forêts est également intervenu face à des propos qui dépassent la vérité.



Jean-Marie ROLLET demande si les résultats de la régulation en réserve intégrale cette année sont aussi satisfaisants que ceux de l'année dernière.

Philippe PUYDARRIEUX répond que la saison de régulation n'est pas terminée mais qu'elle se passe bien, avec un niveau de prélèvement élevé et un bon espoir d'atteindre les objectifs fixés.

Marc POULOT demande si le bilan sera fait cette année avec classification par catégorie.

Le directeur confirme qu'une restitution complète est bien prévue au terme de la saison, que le dispositif donne satisfaction et que les données seront consolidées au fil des années.

Le président remercie l'équipe technique, les participants et clôture la séance du Bureau du CA.

Fait à Arc-en-Barrois, le 8 Février 2024

Le président du CA
du Parc national de forêts



Nicolas SCHMIT

Le directeur
du Parc national de forêts



Philippe PUYDARRIEUX

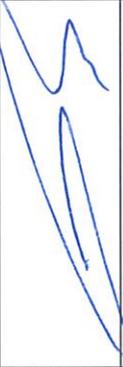


Conseil d'administration du 8 février 2024

argement - Membres avec voix délibérative

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
SCHMIT Nicolas			
VOLOT Jean-Claude	visio		
WOYNAROSKI Stéphane		pouvoir donné au président	
ROBINE Franck Préfet de la Côte d'Or		Sous-préfet de Hautbaud M. LAMOYE	visio
VALLAUD Géraldine			
VANLAER Hervé		TORRE Jean-Paul	
FOTRE-MULLER Marie-Jeanne		RAYNARD Lionel	visio
CHRISTOPHE Delphine		LEMEUNIER Jean-Pascal	visio

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
LAUBIER Florence DDT de la Côte-d'Or	<i>Alexandre Bressat</i> <i>ViSio</i>		
LOGEROT Xavier DDT la Haute-Marne		<i>Hathieu GERLIER</i>	<i>ViSio</i>
LIPPIELLO André Maire d'Essarois		CHARDON Philippe Maire de Montigny-sur-Aube	<i>ViSio</i>
JACQUINOT Denise Maire de Les Gouilles		BOURDENET Frédéric Maire d'Aignay-le-Duc	
VINCENT Philippe Maire de Vanvey	<i>ViSio</i>	BORNOT Christian Maire de Buncey	
TRIBOULET Eric Maire de Colmier-le-Haut	<i>ViSio</i>	DURY Anne-Cécile Maire de Vals-dés-Tilles	
LAVOCAT Marie-Claude Maire de Châteauvillain		DEMANGEOT Josette Maire de Dancevoir	
ROSSIGNEUX Yvette Maire de Giey-sur-Aujon	<i>ViSio</i>	CAVIN Jean-Michel Maire d'Aubepierre-sur-Aube	
BREDIN Didier Maire de Busseaut		BOMMIER Loup Maire de Gurgy-le-Château	<i>ViSio</i> <i>Loup Bommier</i>

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
ANDRIOT Jean-Paul Maire de Germaines			
NAUDET Frédéric CC Pays châtilonnais		EME Gérard CC Pays châtilonnais	
BERNY Benoît CC Tille et Venelle	Visio	PONSOT Cecile CC Tille et Venelle	
FREQUELIN Philippe CC des Trois Forêts		JACOB Guy CC des Trois Forêts	
AUBERTOT Laurent CC Auberge Vierge Montsaugonnais	Visio	MAUGRAS Jacky CC Grand-Langres	
DUFAY Marie-Guite Présidente de la région Bourgogne Franche-Comté			
LEROY Franck Président de la région Grand-Est		DELONG Sophie	Visio
SAUVADET François	Absent excusé	Non représenté	
LACROIX Nicolas			
CHEVALLIER Freddy		LOISIER Anne-Catherine	

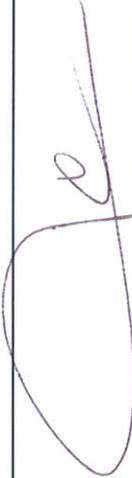
Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
DURANTET Guy	visio (point à vis)	MICHEL Jean-Pierre	
FAUVEL Bruno	Visio		
LAVIER Vincent			
POULOT Marc	visio		
D'HERBOMEZ Denis	visio		
MARIOTTE Jérôme	visio		
BONNET-VALLET Marie-Claire			
DUPAS Francis	Absent excusé		
Thierry QUENNESSON Education à l'environnement			
Bruno SCHNEIDER LPO 21	visio		

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
Jean-Marie ROLLET Nature Haute-Marne	Visio		
Roger GONY CEN Champagne-Ardenne	visio		
BÖTSCHI Stéphanie			
MONOT Michel	visio (point info)		
LHUILIER Patrick	visio (point info)		
DE BUCY Joseph	visio		
BOURRAT Flavien	visio		
VINOT Claude	visio		
LEGAY Myriam AgroParisTech Nancy	visio		
SIBLET Jean-Philippe CNPN			

Titulaire	Emargement	Représentant ou suppléant ou pouvoir	Emargement
TOSTAIN Olivier	visio		
MICHON Régis	visio		
MORVAN Xavier	Visio	RENNE Marie	
DUNOYER Anne		CHEVIGNARD Nicole	
INGLARD Jean-Christophe Agence de l'eau Seine-Normandie		GUILMAIN Anne-Louise	visio
QUOST Baptiste Représentant du Personnel	Visio	CORPET Pauline	

Conseil d'administration du 8 février 2024

Feuille d'émergence - Membres avec voix consultative

Titulaire	Emargement
Rémi COUVERT Représentant CBR	ViSio
Frédéric DEVAUX Agent comptable	
Commissaire gouvernement Préfète de la Haute-Marne Régine PAM	représentée par ViSio
Sous préfet de Langres Commissaire adjoint	ViSio
Philippe PUYDARRIEUX Directeur Parc national	
Véronique GENEVEY Directrice adjointe Parc national	
Claire COLLIAT Directrice du CESC	Absente excusée